

Tél. : (+228) 22 53 62 02
www.boaogo.com



www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0299 du 19 au 25 Juin 2018- Prix : 250 F CFA

APRES LES PLUIES, LES MAUVAIS MOMENTS :

P.3

Difficile de se déplacer entre Sanguéra, Zopomahé et Zossimé



La route de Zossimé à Zopomahé transformée en rivière, quasi impraticable à la circulation.

ECONOMIE / CONSOMMATION :

Baisse de 1% des prix à la consommation en Mai 2018

P.4



Plus forte baisse : "Œuf cuit de poule de race" (-36,8%).

POLITIQUE :

Faure Gnassingbé a inauguré la nouvelle Assemblée

P.3



Liu Yuxi et Faure Gnassingbé lors de l'inauguration.

ECONOMIE / FEC :

Le FMI approuve un décaissement de 35,5 millions de dollars pour le Togo

P.5



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

LOI SUR LE FONCIER :

Focus sur les associations foncières

P.5&6

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.

Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 19 Juin 2018

Matin:

Orage

24°C

Après-midi:

Orage

29°C

EDITO

Soyons positifs dans nos actes et pensées

Nous devons certes nous critiquer dans nos manières d'agir et pourquoi pas de penser mais il est une chose que nous devons incorporer à notre aptitude au perfectionnement, c'est bien d'être positifs dans nos actes et pensées.

L'heure n'est plus à vouloir le mal de son prochain pour raison de leadership ou quoi que ce soit, même pour des raisons politiques. L'essentiel est que nos actions en elles-mêmes reflètent une grandeur d'esprit et de motivation d'une évolution significative.

Nous en avons les moyens et surtout les potentialités pour y arriver. Cependant avouons-le humblement, il nous manque seulement une réelle volonté de transformer nos faiblesses en forces et nos insuffisances en capacités évidentes. Ceci ne nous est pas sans pour autant impossible. Une petite dose de bonne volonté et une ferme décision de ne pas vouloir le mal à autrui nous y amènerait. Et nous en sommes capables, journalistes, politiciens, hommes d'affaires, bref nous acteurs de cette société qui nous a vus naître, grandir et qui sûrement nous verra partir.

Changeons de comportements tout simplement.

Crédo TETTEH

Planification / Les responsables des institutions de l'Etat formé sur " la comptabilité des matières " :

L'Etat fera plus d'économie

Le Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT) a organisé un séminaire national portant sur " la comptabilité des matières " dans les organismes publics avec l'appui financier de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) le 12 juin dernier à Lomé.

Par Dodo ABALO

Cette activité qui est conjointement organisée par le CADERDT et le ministère de l'économie et des finances, s'inscrit dans le cadre de l'appui du CADERT au chantier de réformes de la gestion des finances publiques entrepris par le Togo depuis quelques années.

Pour le représentant du ministre des finances, " l'objectif de cet atelier est d'informer tous acteurs impliqués dans la gestion des biens publics sur la pertinence de la tenue de la comptabilité des matières, ainsi que les rôles et responsabilités qui incombent à chacun d'eux " a expliqué M. Kossi Tofio.

La comptabilité des matières en effet, une comptabilité d'inventaire permanent ayant pour objectif la description des existants et des mouvements des biens appartenant à l'Etat qui permet un suivi des immobilisations incorporelles, des immobi-



La table lors de la rencontre

lisations corporelles et des stocks.

La tenue de la comptabilité des matières tire son essence de plusieurs facteurs :

- Les dispositions juridiques nationales concernant tout d'abord la loi organique relative aux lois de finance qui dispose en son article 72 que la comptabilité générale de l'Etat s'appuie sur la comptabilité des matières. Ensuite le décret portant règlement général sur la comptabilité publique et enfin le décret portant règlement général sur la comptabilité des matières appartenant à l'Etat et aux autres organismes publics.

- Les exigences relatives aux directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA. En ce sens, il faut préciser qu'au niveau communautaire, tous les Etats membres

de l'UEMOA ont l'obligation de respecter l'horizon du 1er janvier 2019 pour la présentation du 1er bilan d'ouverture en s'appuyant donc sur les informations relatives au patrimoine de l'Etat. Et enfin

- L'importance de la comptabilité des matières permettant : lancée à partir du 1er juillet 2018 sur toute l'étendue du territoire national.

" Le CADERDT joue pleinement son rôle, puisque l'objectif du Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo c'est d'accompagner les pouvoirs

publics à mettre en œuvre et à suivre les politiques publiques qui ont été élaborés par le gouvernement. Cette activité est particulièrement importante parce que la comptabilité des matières a été une directive prise par l'UEMOA pour permettre une meilleure gestion des finances de l'Etat, et aussi une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat, mais elle a également fait l'objet de décret présidentiel en 2016. Cela montre l'importance que la comptabilité des matières a aujourd'hui et nous accompagnons le ministère de l'économie et des finances parce que nous souhaitons que cette sensibilisation puisse toucher le plus grand nombre des plus hautes autorités dans la mesure où c'est eux qui sont aux affaires " a laissé entendre Odilia E Gnassigbé.

Les participants au séminaire sont essentiellement des responsables des institutions de la république, secrétaires généraux et hauts responsables des ministères, collectivités locales et établissements publics à caractère administratif.

TOGO EXPRESS
 Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
 (Tous travaux d'impression)
 Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)
 A coté du commissariat du 5ème arrondissement
 BP : 5022 Lomé Togo
 Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
 Fax : +228 22 26 06 02
 Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
 Email : togoexpress07@yahoo.fr

TogoMac.com
 TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.
 Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule, AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.
 Nous joindre rapidement-apple@sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07
 Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès
www.togomac.com

Revendeur des logiciels Sage
 Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07
www.sogesti.net ; info@sogesti.net

TogoAnnonce.com
 Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces
 Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-
www.togoannonce.com

TogoAssurance.com
 TogoAssurance est un cabinet conseil en assurance et en stratégie d'entreprise.
 Nous cherchons pour vous les meilleurs prix aux niveaux des assureurs en lisant bien vos contrats d'assurance pour éviter les pièges des contrats.
 -Nous assistons les gens qui ont des problèmes avec leurs assureurs pour percevoir leurs primes.
 -Nous assistons des sociétés dans la rédaction des contrats de business.
 visiter notre site web
www.togoassurance.com

Réclamez tous les mardis votre hebdomadaire "Le Médium" dans les kiosques et chez vos marchands de journaux.
 Prochaine parution le mardi 26 Juin 2018

LE MEDIUM
 Hebdomadaire d'Informations
 Récépissé N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC
 Adresse : 893, rue 19 Saint Joseph 01 BP : 450 Lomé
 Tél : +228 91538081
 Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
 Maison de la Presse, Casier N° 78
 N°RCCM : TG-LOM 2015A6516
 NIF : 1000480972
 N°CFE : 7966PP2015/2015
 Directeur de la Publication : CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
 Directeur de la Rédaction : Ali SAMBA
 Rédaction : Crédo TETTEH
 Ali SAMBA
 Infographie : JPB
 Impression : ST Louis, Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45
 Tirage : 2.500 exemplaires
 Distribution : Dodo Abalo (90 97 52 56)

APRES LES PLUIES, LES MAUVAIS MOMENTS :

Difficile de se déplacer entre Sanguéra, Zopomahé et Zossimé

Après la pluie, le bon Atemps, dit-on souvent. Mais ici dans la banlieue Zopomahé, cette assertion n'a pas son sens. Car, il est aujourd'hui difficile de circuler librement et sans entraves entre Sanguera, Zopomahé et Zossime. La raison est toute simple. Les fortes pluies ont donc pris le dessus sur la mobilité des habitants de ces zones qui éprouvent désormais d'énormes difficultés pour se déplacer.

Par Crédo TETTEH

S'il est vrai qu'il y a dans ces zones une forte concentration de populations travaillant ou exerçant leur activité première dans la capitale, il est aussi vrai que rallier donc la ville de Lomé pour sacrifier à ses obligations est aujourd'hui très pénible pour ces Togolais. Après les pluies, les mauvais moments.

En venant de Zossimé pour aller à Sanguéra, impossible de rouler convenablement, tant les voies autrefois difficiles à emprunter sont désormais impraticables. Des flaques d'eau ressemblant à des fleuves empêchent les citoyens ou les habitants de Zopomahé et de ses environs de se déplacer et de vaquer à leurs occupations.

Un tour au carrefour de Zossimé vous enlèverait l'envie de rendre visite à un ami ou à la famille à Zopomahé. Déjà au carrefour de fortune de Zossimé où un marché se tient régu-



La route de Zossimé à Zopomahé ...

lièrement, il faut porter des chaussures appropriées pour faire le marché. Les bonnes dames y revendant sont les pieds et les étalages dans l'eau et obligées de faire des gymnastiques pour exposer leurs produits. Ceci pose ipso facto le problème de salubrité et d'hygiène qui devrait normalement caractériser nos marchés.

Il faut donc en prétendant faire son marché au marché de Zossimé, s'armer non seulement de patience mais surtout marcher pratiquement dans l'eau de pluie avec ses conséquences sanitaires. Si ce ne sont pas les motos et véhicules qui soulèvent les flaques d'eau pour salir et " embaumer " les piétons à leur passage, ce sont les clients qui doivent par acrobatie chercher refuge, le temps des achats, sur des

pierres posées dans les eaux nauséabondes devant les étalages afin de faire quelques achats. Parlant de questions sanitaires, on y retrouve malheureusement des revendeuses de nourriture de toutes sortes. Le marché de Zossimé est non seulement sous l'eau mais surtout difficile d'accès.

Voulant aussi quitter le carrefour de Zossimé pour rejoindre Sanguéra, c'est un autre chemin de croix à plus de 14 stations. L'histoire chrétienne nous enseigne qu'un chemin de croix comporte 14 stations. Stations au cours desquelles le Seigneur Jésus a souffert pour Nous Humains, indignes et pécheurs que nous demeurons. Mais dans le cas d'espèce, sur le tronçon Zossimé-Sanguéra en passant par Zopomahé, c'est jus-

tement plus de 14 stations. Tellement la circulation est impossible ou à coups de gymnastiques ou de magie pratiquement.

Il faut être téméraire pour y circuler. Les flaques d'eau assimilable à des fleuves de fortune ne facilitent pas les déplacements. Il vous faut donc faire des détours incertains pour prétendre rallier l'autre bord ou carrément s'investir à traverser, avec les risques et les dommages latéraux et collatéraux, les eaux stagnantes. Non seulement les véhicules et engins à deux roues font les frais de ces routes désastreuses et cauchemardesques mais les conducteurs et passagers doivent se remettre à la providence de Dieu. Rien n'est fait par la municipalité pour faciliter la vie dans ces zones à forte concentration humaine mais pourtant délaissée.

Il est donc fréquent de retrouver des véhicules embourbés dans les eaux sur ce tronçon et même des usagers s'y renverser. Une situation très pénible et attristante. Même exercice, même description en quittant Zanguéra pour rejoindre Zossimé, passant par Zopomahé, la banlieue oubliée où en temps normal il faut braver les trous et crevasses sur les voies pour prétendre circuler. Ici également la municipalité ne fait rien. Il n'y aurait pas encore d'urgence, constatons-nous, très malheureusement.



... Et celle de Sanguéra à Zopomahé transformées en rivière, quasi impraticable à la circulation.

Zozo

POLITIQUE : FAURE GNASSINGBÉ A INAUGURÉ LA NOUVELLE ASSEMBLÉE



Le président Faure Gnassingbé avait souhaité doter son pays d'un Assemblée nationale digne de ce nom. C'est chose faite.

Le nouveau siège du Parlement, situé à proximité de la présidence, a été inauguré jeudi par ses soins. C'est la Chine qui a offert le bâtiment et l'a construit pour 16 milliards de Fcfa. L'Assemblée comprend un hémicycle de 267 places, de salles de conférences pour les commissions, 175 bureaux et des bâtiments pour l'administration.

Les travaux ont été réalisés en 21 mois.

L'inauguration de ce jour symbolise l'excellence des liens entre la Chine et le Togo, a souligné Liu Yuxi, l'ambassadeur chinois à Lomé particulièrement actif sur ce dossier. Jusqu'à présent, les députés étaient hébergés au Palais des congrès de Lomé. Un édifice adapté pour les concerts, mais certainement pas pour accueillir les élus du peuple.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : LES CONSEILS DE DODJI APÉVON A EMMANUEL MACRON



'La France a contribué à mettre en place des dictateurs en Afrique et aujourd'hui, elle dit ne plus être prête à intervenir dans les affaires des pays', a déclaré dimanche Dodji Apévon au micro d'une radio privée.

Ce dernier, président des Forces démocratiques de la république (FDR, opposition) répondait aux récents propos du chef de l'Etat français.

Interpellé par des opposants togolais lors d'une visite au Canada, Emmanuel Macron s'était contenté de dire que Paris n'intervenait pas dans les affaires intérieures des pays. Il avait aussi souligné que le jeu démocratique passait par des élections. Mais pour M. Apévon, le rôle de la France est 'de faire repartir ces mêmes dictateurs mis en place par ses soins'. On constate à quel niveau se situe le débat politique au Togo.

Source : @republicoftogo.com

MEDIAS : L'EMPREINTE DE VIE DE FÉLIX AMENOUNVE



Le quotidien ivoirien Fraternité Matin a décidé d'ouvrir ses pages à ses femmes et à ses hommes qui redessinent, avec patience, persévérance et intelligence l'Afrique d'aujourd'hui et de demain.

Premier portrait, celui du Togolais Félix Edoh Kossi Amenounve, directeur général de la BRVM, la Bourse d'Abidjan commune aux 8 pays de l'UEMOA.

Marquer son temps, être une référence pour les autres et donner de l'espoir. C'est sans doute l'empreinte de vie de cet homme, souligne le quotidien.

Source : @republicoftogo.com

Zozo

ECONOMIE : FACONNER L'ECONOMIE BLEUE



Le premier Forum sur l'économie bleue en Afrique s'est déroulé il y a quelques jours à Londres. Premier événement du genre après le sommet extraordinaire de l'Union africaine sur la sécurité maritime qui s'était tenu à Lomé en octobre 2016. Un sommet au cours duquel l'économie bleue avait tenu une large place.

A Londres, les participants ont souligné que le continent devait travailler de concert à un niveau régional et national pour mettre en place et, plus important encore, mettre en œuvre un système de gouvernance maritime durable susceptible de profiter à l'ensemble des pays africains.

Le Forum a accueilli des experts internationaux et des ministres africains pour débattre de la contribution économique des océans dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'UA et des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Stanilas Baba, conseiller à la présidence togolaise et président du Haut Conseil pour la Mer (HCM), participait aux débats. Les sujets de discussion ont couvert aussi bien la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) que la sécurité maritime, la gouvernance des océans et le rôle des services de l'écosystème dans les pêcheries et l'aquaculture.

Les conférenciers ont convenu du besoin d'un financement innovant pour commencer à développer l'économie bleue en Afrique à une échelle plus large, non seulement de la part des gouvernements, mais aussi du secteur privé. Des données pertinentes et plus de recherche sont nécessaires pour mettre au point des politiques, en particulier en ce qui concerne le changement climatique. L'éducation de la jeunesse africaine est également primordiale pour façonner l'économie bleue, qui a la capacité de fournir des emplois extrêmement nécessaires sur l'ensemble du continent. 38 pays africains ont une façade maritime.

Source : @republicoftogo

ECONOMIE : LE NOM CHANGE, MAIS PAS

L'OBJECTIF

Le TIRSAL (Togo Incentive-based Risk Sharing System for Agricultural Lending), c'est terminé. Il faut désormais parler de MIFA pour 'Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques'. Mais l'objectif reste identique : permettre d'accroître le volume et le montant des financements du secteur bancaire en faveur du monde agricole.

Ce dispositif, lancé en avril dernier, fonctionnera par le biais d'un panier auquel contribueront les partenaires au développement et le gouvernement. Il permettra de générer des lignes de crédits jusqu'à 10 fois le capital d'amorçage investi dans un délai de 10 ans afin de porter les prêts agricoles de 0,3% à 5% du total des prêts bancaires. Un million de producteurs devaient être favorablement impactés d'ici 2021 grâce à la stratégie d'agrégation, à travers des mécanismes tels que la professionnalisation des chaînes de valeur, l'inclusion financière et les coopératives.

Le MIFA ambitionne d'être le moteur pour l'octroi de prêts agricoles plus généreux de la part du secteur bancaire et de parvenir en même temps à une baisse des taux d'intérêts.

La philosophie du projet est d'inciter le secteur agricole à s'engager dans la transformation.

L'agriculture est le moteur de la croissance économique. En 2017, elle a contribué à environ 38% du PIB national. Cependant, elle manque cruellement de financement pour se développer. Sur la période 2011-2016, seulement 0,3% des crédits bancaires ont bénéficié au secteur agricole et agro-industriel. Ce taux a même chuté à 0,2% l'année dernière (...)

Source : @republicoftogo

ECONOMIE / CONSOMMATION :

Baisse de 1% des prix à la consommation en Mai 2018

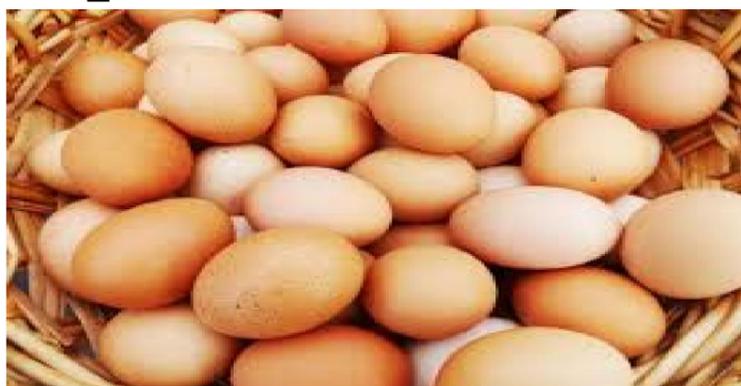
Selon l'INSEED, le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 1,0% en Mai contre une progression de 1,9% le mois précédent.

Par Koudjoukabal

Cette régression est principalement due à la baisse des prix de la fonction de consommation " Produits alimentaires et boissons non alcoolisées " (-3,9%). Cependant, les fonctions de consommation " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles " (+0,7%) ; " Biens et services divers " (+0,6%) ; " Tabac et stupéfiants " (+2,7%) et " Santé " (+0,3%) ont enregistré une baisse. La baisse de la fonction de consommation " Produits alimentaires et boissons non alcoolisées " est à attribuer principalement à la régression des prix des postes " Céréales non transformées " (-21,8%) et " Huiles " (-4,6%) ; et dans une moindre mesure à celle des postes " Œufs " (-15,3%) ; " Poissons frais " (-5,1%) ; " Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a " (-1,7%) ; " Pains " (-2,7%) ; " Légumes frais en feuilles " (-1,7%) ; " Poissons et autres produits séchés ou fumés " (-0,1%) ; " Légumes secs et oléagineux " (-0,4%) ; " Boissons non alcoolisées artisanales " (-1,1%) ; " Mouton - chèvre " (-0,7%) et " Porc " (-0,7%). Cependant, les postes " Tubercules et plantain " (+14,9%) ; " Légumes frais en fruits ou racine " (+12,7%) et " Agrumes " ont enregistré une hausse. S'agissant des fonctions qui ont enregistré une hausse, elles sont respectivement portées par les postes suivants : " Combustibles solides et autres " (+6,9%) ; " Appareils et articles pour soins corporels " (+10,6%) ; " Vin et boissons fermentées " (+16,6%) et " Médicaments traditionnels " (+2,0%).

Les plus fortes baisses

Parmi les produits qui ont enregistré une baisse on peut citer : " Riz importé longs grains vendu au petit bol " (-31,0%) ; " Riz importé brisé vendu au petit bol " (-34,3%) ; " Maïs séché en grains crus vendu au grand bol " (-6,9%) ; " Piment rouge frais " (-10,4%) ; " Huile végétale (Nioto) " (-6,1%) ; " Saloumon fumé " (-12,6%) ; " Gombos frais " (-11,5%) ; " Doévi fumé (Anchois) " (-3,8%) ; " Chinchard frais (Akpala moumou) " (-4,3%) ; " Œuf cuit de poule de race " (-36,8%) ; " Œuf frais de poule de race " (-10,2%) ; " Akpala fumé (Chinchard) " (-0,9%) ; " Adémè " (-5,6%) ; " Haricots blancs secs " (-3,4%) ; " Tapioca petit grain " (-6,4%) ; " Huile de palme traditionnelle (Zomi) " (-2,4%) ; " Haricots rouges secs " (-4,5%) ; " Pain artisanal salé " (-7,9%) ; " Pétrole lampant vendu en vrac " (-1,2%) ; " Essence mélange de rue " (-4,5%) ; " Farine de manioc (Gari) " (-2,8%) ; " Jus de citron " (-8,7%) ; " Noix de Coco sec " (-11,2%) ; " Ananas frais " (-8,6%) ; " Sorgho en gains crus vendu au petit bol " (-33,4%) ; " Crabs frais (aglinvi moumou) " (-3,7%) ; " Riz local longs grains vendu au petit bol " (-3,5%) ; " Sel de cuisine gros cristaux " (-3,3%) ; " Mangue greffée " (-18,9%) ; " Pintade locale vivante " (-8,9%) ; " Salade verte locale (Laitue) " (-2,0%) ; " Akpan " (-6,9%) ; " Drap de lit en coton (2 Places) " (-1,9%) ; " Betterave " (-10,9%) ; "



Plus forte baisse : " Œuf cuit de poule de race " (-36,8%).

Jeans Pantalon - Imitation de marque pour enfant " (-2,5%) ; " Manioc râpé (Agbélina) " (-1,7%) ; " Pain sucré artisanal sucré " (-1,4%) ; " Pain en baguette " (-1,1%) et " Transport transfrontalier de passagers et de bagages par avion vers un pays africain " (-23,2%).

Les plus fortes hausses

Quant aux produits ayant enregistré une hausse, on a : " Tomates rondes (Pomme) " (+30,2%) ; " Igname " (+16,7%) ; " Sardinelles fumées (Adiadoè) " (+10,8%) ; " Charbon de bois " (+6,8%) ; " Piment vert (Gboyébessé) " (+33,9%) ; " Oignon frais rond " (+15,7%) ; " Cure dents " (+28,6%) ; " Cossette de manioc " (+14,4%) ; " Carottes " (+51,1%) ; " Poisson salé fermenté (Lanhoinhoin) " (+7,6%) ; " Bananes douces " (+10,6%) ; " Tchoukoutou local artisanal " (+30,1%) ; " Arachide décortiquée crue " (+9,7%) ; " Poulet congelé importé " (+4,8%) ; " Banane plantain mûre " (+12,7%) ; " Gboman " (+7,5%) ; " Sésame " (+11,5%) ; " Aubergine locale " (+9,9%) ; " Maïs en pâte (Mawoè) " (+6,2%) ; " Citrons " (+6,1%) ; " Coq vivant local " (+8,4%) ; " Jus de bissape " (+14,0%) ; " Oranges locales " (+3,9%) ; " Herbe Zangara pour paludisme " (+5,9%) ; " Noix de cajou " (+119,7%) ; " Crevettes fraîches (Bolou moumou) " (+14,9%) ; " Doévi frit " (+10,5%) ; " Noix de palme (Décou) " (+6,5%) ; " Employé domestique non déclaré " (+3,1%) ; " Cyclomoteur type courant " (+1,4%) ; " Chips " (+12,7%) ; " Concombre " (16,4%) ; " Viande de bœuf grillée (Tchitchinga) " (+21,7%) ; " Bois de chauffe " (+12,5%) ; " Pommes de terre " (+5,7%) ; " Sucre raffiné en poudre " (+1,5%) ; " Botokoin " (+9,4%) ; " Monture adulte métallique importée " (+5,4%) ; " Viande de bœuf avec os au kg " (+0,4%) ; " Carpe frite à l'huile rouge " (+2,7%) ; " Cola fraîche " (+14,7%) et " Manioc frais (Agbéli) " (+1,6%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,2%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice "hors énergie, hors produits frais") a connu une stabilité tout comme le mois précédent. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une baisse de 4,3%. Au regard de la provenance, les prix des produits importés ont décliné de 4,1%. Du point de vue de la classification sectorielle, les prix des produits du secteur primaire ont diminué de 7,2%. Pour ce qui est de la durabilité, on note une baisse de 1,6% des prix des produits non durables.

Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de mai 2018, comparé à celui du mois de

prix des produits locaux (+2,4%) et importés (+0,2%).

Glissement annuel

Par rapport à mai 2017, le niveau général des prix a connu une régression de 0,3% due essentiellement aux fonctions de consommation ; " Produits alimentaires et boissons non alcoolisées " (-0,8%) ; " Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles " (-1,8%) ; " Santé " (-4,3%) ; " Transports " (-0,9%) et " Articles d'habillement et chaussures " (-1,1%). A l'opposé, les fonctions de consommation " Restaurants et hôtels " (+2,0%) ; " Biens et services divers " (+1,8%) ; " Communication " (+0,4%) ; " Enseignement " (+1,0%) ; " Loisirs et culture " (+1,3%) et " Tabac et stupéfiants " (+1,1%) ont connu une hausse. En ce qui concerne les nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, cette baisse est à mettre à l'actif des prix des produits de l'énergie (-3,8%) et des produits frais (-1,1%).

Au regard de la provenance, cette évolution s'explique par la baisse des prix des produits locaux (-0,4%) et des produits importés (-0,3%). Quant à la durabilité, ce sont les prix des produits non durables (-0,7%) et semi durables (-1,0%) qui ont influencé la baisse du niveau général des prix en glissement annuel. Pour ce qui est des secteurs de production, la régression du niveau général découle essentiellement de la diminution des prix des produits du secteur primaire (-3,3%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, s'est établi à -0,2% contre -0,3% en avril 2018. En décembre 2016, ce taux d'inflation était de 0,3% dans la zone UEMOA.



COMMISSARIAT GENERAL

Communiqué conjoint pour le lancement de l'opération de collecte de données sur les activités économiques dans la ville de Lomé

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
 Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales,
 Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile,
 Le Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Lomé

Communiquent :

Afin d'actualiser les données en sa possession, le Ministère de l'Economie et des Finances par le biais de l'Office Togolais des Recettes, organise, en collaboration avec la Commune de Lomé, une opération de recensement de toutes les activités économiques formelles et informelles dans la ville de Lomé à compter du 28 mai 2018 pour une durée de trois mois (03) mois.

Pour faciliter le travail des agents recenseurs qui seront identifiés par le port d'un badge, il est demandé à la population cible de leur réserver un bon accueil et de répondre en toute sincérité aux questions qui seront posées.

Le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Lomé comptent sur le civisme de tout un chacun en vue de l'heureux aboutissement de ce projet et remercient d'avance la population pour sa bonne collaboration.

41, rue des Impôts 02 B.P. 20823 Lomé - TOGO
 Tél. : +228 22 53 14 00
 e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

ECONOMIE / FEC : Le FMI approuve un décaissement de 35,5 millions de dollars pour le Togo

La mise en œuvre du programme dans le cadre de l'accord FEC a été bonne dans un contexte d'affaiblissement des activités économiques en raison des tensions socio-politiques persistantes. C'est à cette conclusion qu'est parvenue le FMI après sa 2^e revue effectuée au Togo au mois de Mai dernier à Lomé.

Par Koudjoukabal

Dans un communiqué rendu public le 15 Juin dernier, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) indique avoir achevé la deuxième revue de la performance économique du Togo dans le cadre du programme soutenu par l'accord de Facilité élargie de crédit (FEC). "L'achèvement de l'examen permet le décaissement de 25,17 millions de DTS (environ 35,5 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 75,51 millions de DTS (environ 106,5 millions de dollars EU)" fait savoir le FMI qui soutient que la performance du programme a été bonne. C'est ainsi que le Directoire a accordé une modification de trois critères de performance.

Suite à la discussion du Conseil exécutif sur le Togo, M. Mitsuhiro Furusawa, Président par intérim et



Sani Yaya, ministre de l'Economie et des finances

Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante:

"La performance du Togo dans le cadre du programme appuyé par la FEC a été globalement satisfaisante malgré un environnement politique et économique difficile. La situation budgétaire s'est nettement améliorée, principalement en raison de la réduction des dépenses et de la réduction de la dette publique" a-t-il dit. Cependant, relève-t-il, les perspectives à moyen terme sont confrontées à des risques en raison de l'incertitude socio-politique et des conditions financières mondiales défavorables. Aussi, recommande-t-il un engagement ferme en

faveur du programme et le maintien de l'élan des réformes qui sont essentiels pour préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la protection sociale, préserver la viabilité de la dette à long terme et renforcer le potentiel de croissance du pays.

Selon Mitsuhiro Furusawa, il est important que la politique budgétaire continue de se concentrer sur la réduction de la dette publique et la préservation de la viabilité budgétaire. Les autorités devraient poursuivre les réformes pour remédier à la faible collecte des recettes, éviter de nouveaux arriérés, améliorer la rentabilité des projets d'investissement public et limiter les dépenses

publiques. L'institution de Bretton Woods fait savoir que les autorités procèdent à un réexamen des dépenses pour améliorer son efficacité et ont commencé à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion de la dette publique. "Assurer la réduction de la dette reste la clé de la stabilité macroéconomique" affirme-t-on au FMI qui soutient qu'il est important que les autorités continuent de progresser vers le respect des critères de convergence de l'UEMOA afin de maintenir de fortes réserves régionales. "La restructuration des deux banques publiques, y compris une recapitalisation adéquate, le traitement des prêts improductifs et le renforcement de la gouvernance, est une étape importante vers la restauration de la stabilité financière" fait savoir Mitsuhiro Furusawa.

Pour le FMI La finalisation du Plan national de développement (PND) et l'adhésion du Togo au Pacte avec l'Afrique sont louables. "La mise en œuvre rapide et décisive des réformes structurelles décrites dans ces deux documents politiques, qui sont compatibles avec le programme appuyé par la FEC, aiderait le Togo à parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive", conseille le FMI.

LOI SUR LE FONCIER :

Focus sur les associations foncières

Adoptée le 5 Juin dernier par le parlement, la nouvelle loi sur le foncier comporte des dispositions importantes et intéressantes. D'ailleurs le gouvernement va initier dans les semaines à venir une vaste campagne de communication sur le sujet. Votre journal vous propose aujourd'hui un focus sur le sous-titre VII consacré aux associations foncières.

SOUS-TITRE VII : DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES

Article 96 : L'association foncière est la convention par laquelle deux ou plusieurs propriétaires mettent en commun, d'une façon permanente, des parcelles de terre pour réaliser les opérations mentionnées à l'article 98 du présent code.

Article 97 : Les associations foncières régies par le présent code sont soumises au régime ci-après mentionné aux articles 99 à 135 du présent code.

CHAPITRE I^{er} : DES DISPOSITIONS COMMUNES

Article 98 : L'objet d'une association foncière peut être la construction, l'entretien ou la gestion d'ouvrages ou la réalisation de travaux, ainsi que les actions d'intérêt commun, en vue :

1- de prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances ;

2- de préserver, de restaurer ou d'exploiter des ressources naturelles ;

3- d'aménager ou d'entretenir des cours d'eau, lacs ou plans

d'eau, voies et réseaux divers ;
4- de mettre en valeur des propriétés.

Article 99 : Les associations foncières sont libres, autorisées ou constituées d'office. Les associations foncières libres sont des personnes morales de droit privé régies par les dispositions des articles 104 à 107 du présent code.

Les associations foncières autorisées ou constituées d'office ainsi que leurs unions sont des établissements publics à caractère administratif, régis par les articles 108 à 120 du présent code.

Article 100 : Les droits et obligations qui dérivent de la constitution d'une association 26 foncière sont attachés aux immeubles compris dans le périmètre de l'association et les suivent, en quelque main qu'ils passent, jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction de son périmètre.

En cas d'usufruit, le nu-propriétaire est seul membre de l'association. Il informe l'usufruitier de la création ou de l'existence de l'association et des décisions prises par elle. Il peut toutefois convenir

avec l'usufruitier que celui-ci prendra seul la qualité de membre de l'association et l'informer des décisions prises par celle-ci.

Lors de la mutation d'un bien compris dans le périmètre d'une association foncière, avis de la mutation doit être donné, dans les conditions prévues à l'article 206 du présent code, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues audit article pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire.

Article 101 : Le président de l'association foncière tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de celle-ci ainsi que le plan parcellaire.

À cet effet, toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre de l'association lui est notifiée par le notaire qui en fait le constat.

Le propriétaire d'un immeuble inclus dans le périmètre d'une association foncière de propriétaires doit, en cas de transfert de propriété, informer le futur propriétaire de cette inclusion et de l'existence

de cette éventuelle de servitudes. Il doit informer le locataire de cet immeuble de cette inclusion et de ces servitudes.

Article 102 : Les associations foncières peuvent agir en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter et hypothéquer sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité prévues selon le cas aux articles 105, 112 ou 121 du présent code.

Article 103 : L'organisation et le fonctionnement des associations libres, autorisées ou constituées d'office sont déterminés par décret en conseil des ministres.

CHAPITRE II : DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES SECTION 1^{ère} : DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES LIBRES

Article 104 : Les associations foncières libres se forment par consentement unanime des propriétaires intéressés, constaté par écrit.

Les statuts de l'association définissent son nom, son objet, son siège et ses règles de fonctionnement. Ils comportent la liste des immeubles compris dans son périmètre et précisent ses modalités de

Zozo

POLITIQUE : L'OPPOSITION VEUT CHANGER LES RÈGLES DU JEU



La Cour constitutionnelle a rappelé récemment l'obligation pour le Togo d'organiser des élections législatives. Le mandat des députés s'achève le 19 août. Rien de plus normal en démocratie.

La Cour constitutionnelle vient de faire encore une fois la preuve qu'elle n'est pas au service de la République mais d'un homme et son clan, a estimé samedi Brigitte Kafui Adjama-Johnson, la coordonnatrice de la coalition de l'opposition. Cette responsable affirme par ailleurs que le communiqué de l'institution est une 'distraction' à laquelle la population ne doit pas céder. Le point de vue de Mme Adjama-Johnson n'est pas surprenant. La plupart des opposants ne veulent pas entendre parler d'élections. Ils agissent comme si le Togo était une république bananière, sans règle et sans institution.

Leur philosophie est radicale, chasser du pouvoir le chef de l'Etat, légalement élu, pour prendre sa place. Et pour cela, pas besoin de passer par la case élection.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : FABRE N'EST PAS INTÉRESSÉ PAR DES ÉLECTIONS



La Cour constitutionnelle n'est pas dans son rôle (...) elle n'a rien à avoir dans cette affaire d'élections, a déclaré jeudi sur Zephyr Fm Jean-Pierre Fabre, le chef de l'ANC (opposition).

Pour l'opposant, l'institution ne fait que 'perturber le dialogue'.

La Cour constitutionnelle s'est contentée de rappeler en début de semaine l'obligation légale pour le gouvernement et la Commission électorale (Ceni) d'organiser les élections législatives dans les délais. Le mandat de l'actuel Parlement s'achève le 19 août prochain.

Jean-Pierre Fabre ne veut pas entendre parler d'élection. Et pour cause. Rien ne dit en effet que son parti et ses alliés sortiraient vainqueur du scrutin. Sans consultation électorale il peut toujours clamer que le peuple est derrière lui. Ça ne mange pas de pain.

Source : @republicoftogo.com

ECONOMIE : LES OPPOSANTS SONT DES 'CHIRURGIENS' DE L'ECONOMIE

Une rencontre inédite a lieu ce mercredi entre les responsables de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCT) et les opposants regroupés au sein de la coalition. Les participants auront l'occasion d'évoquer l'impact négatif de la crise politique sur l'économie. En effet, les manifestations à répétition depuis 10 mois ont de lourdes conséquences sur la vie des entreprises dont la plupart traverse des difficultés sérieuses. La classe politique doit faire face à ses responsabilités, explique-t-on à la CCT. Une récente étude d'impact réalisée par la Chambre auprès de 912 entreprises montre l'ampleur des difficultés.

71,93% d'entre-elles déclarent enregistrer une baisse du chiffre d'affaires de 25 à 50% au second semestre 2017. 82,77% des dirigeants de sociétés affirment que ce recul est lié aux tensions politiques. 74,34% des chefs d'entreprises interrogés par les enquêteurs assurent faire face à une situation financière précaire.

Source : @republicoftogo.com

Suite à la page 6

Zozo

SOCIÉTÉ : LE TOGO FAIT MIEUX QUE L'ITALIE



Les Togolais se sentent plus en sécurité que les personnes vivant aux États-Unis, selon la dernière étude réalisée par l'institut américain Gallup. Il a interrogé plus de 148.000 personnes dans 142 pays et régions du monde pour évaluer le niveau de sécurité. L'index du Togo est de 79. Un très bon score qui reflète un climat général plutôt sûr. A titre de comparaison, le Luxembourg affiche un score de 88 et Singapour de 97. A contrario, le Gabon (25), le Liberia (40), le Botswana (34), l'Afrique du Sud (31) et le Nigeria (66) sont très mal classés. En Europe, la France (84) n'est pas très loin du Togo qui fait mieux que l'Italie (78).
Source : @republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : LES MUSULMANS PRIENT POUR LE RÉGLEMENT DE LA CRISE POLITIQUE



Un jour de fraternité, de pardon et de réconciliation. Pour les fidèles, l'Aïd el-Fitr qui a lieu aujourd'hui au Togo, est une journée de fête pendant laquelle, après le mois de ramadan, les fidèles prennent du temps en famille et entre amis.

C'est un jour sacré où chacun appelle sa famille pour lui souhaiter une bonne fête. Mais il n'est pas seulement un moment de célébration. Spirituellement, pour les musulmans, c'est aussi un moment pour l'auto-évaluation du mois de jeûne qui vient de s'écouler. Chacun réfléchit sur les bonnes choses qu'il a accomplies. C'est un jour de grande réflexion. Ce vendredi est chômé au Togo.

A Lomé, la grande prière s'est déroulée sur le campus de l'université de Lomé en présence d'une foule nombreuse et la participation des officiels.

L'Imam Sami Karim, vice-président de l'Union musulmane du Togo, a prié pour la paix au Togo et pour la résolution de la crise politique. 'Il faut que les protagonistes s'entendent et que les religieux continuent par prier et Dieu fera le reste', a-t-il déclaré.

Source : @republicoftogo.com

POLITIQUE : 'TOGO MORT' ET ENTERRÉ



Pour un flop, c'est un flop. La journée 'Togo mort' organisée par l'opposition ce lundi est un échec retentissant. L'activité est normale tant à Lomé que dans le reste du pays.

Les opposants semblent à court d'idées pour mobiliser les troupes. Mais ils trouvent toujours une explication pour convaincre l'opinion que leur appel a été un grand succès. 'Lorsqu'on lance un mot d'ordre, c'est pour éveiller les consciences. Il faut que les togolais prennent conscience de la situation de blocage dans laquelle se trouve leur pays', a déclaré lundi Antoine Folly, un des responsables de la coalition, qui a été obligé de reconnaître le revers subi par l'opposition.

Source : @republicoftogo.com

LOI SUR LE FONCIER :

Focus sur les associations foncières

Suite de la page 5

financement et le mode de recouvrement des cotisations.

Article 105 : La déclaration de l'association foncière libre est faite à la préfecture où l'association a prévu d'avoir son siège. Deux (2) exemplaires des statuts sont joints à la déclaration. Il est donné récépissé de celle-ci dans un délai de cinq (5) jours.

Un extrait des statuts doit être publié au Journal officiel dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de délivrance du récépissé.

Dans les mêmes conditions, l'association fait connaître dans un délai de trois (3) mois et publie toute modification apportée à ses statuts.

L'omission des présentes formalités ne peut être opposée aux tiers par les membres de l'association.

Article 106 : L'association foncière libre est administrée par un syndicat composé de membres élus parmi les propriétaires membres de l'association ou leurs représentants dans les conditions fixées par les statuts.

Le syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'association.

Article 107 : Les associations foncières libres peuvent, à l'issue d'un délai d'un (1) an à compter de l'accomplissement de la formalité prescrite par le deuxième alinéa de l'article 105 du présent code et par délibération adoptée par l'assemblée des propriétaires dans les conditions de majorité prévues à l'article 111 du présent code, demander à l'autorité administrative compétente dans la préfecture où elles ont leur siège à être transformées en associations foncières autorisées. Il est alors procédé comme il est dit aux articles 109, 110 et 112 du présent code.

Si elle est autorisée, la transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale. Elle intervient à titre gratuit et ne donne lieu au paiement d'aucune indemnité, taxe, contribution, d'aucun droit, ou honoraires.

SECTION 2 : DES ASSOCIATIONS FONCIÈRES AUTORISÉES

Article 108 : Un ou plusieurs propriétaires intéressés, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales peuvent demander la création d'une association foncière autorisée.

La demande est adressée à l'autorité administrative compétente dans la préfecture où l'association a prévu d'avoir son siège. Elle est accompagnée d'un projet de statuts conforme aux dispositions du second alinéa de l'article 104 du présent code.



Fiatuwo Kwadzo Sessénu, ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du cadre de vie

En outre, l'autorité administrative peut prendre l'initiative de la création d'une association foncière autorisée.

Article 109 : L'autorité administrative soumet à une enquête publique réalisée conformément à l'article 362 du présent code, le projet de statuts de l'association foncière autorisée.

Toutefois, lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou de leur localisation, les ouvrages ou les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter l'environnement, ou lorsque les missions de l'association concernent des installations, ouvrages, travaux ou activités prévus aux articles 73 et 74 de la loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, il est procédé à cette enquête publique conformément à la section 2 du chapitre I er du titre III de ladite loi-cadre.

L'acte ordonnant l'ouverture de l'enquête est notifié à chaque propriétaire d'un immeuble susceptible d'être inclus dans le périmètre de la future association.

Article 110 : L'acte ordonnant l'ouverture de l'enquête prévue à l'article 109 du présent code organise la consultation des propriétaires qui intervient à l'issue de l'enquête.

Un propriétaire qui, dûment averti des conséquences de son abstention, ne s'opposerait pas expressément au projet est réputé favorable à la création de l'association.

Les modalités de la consultation des propriétaires sont définies par le décret en conseil des ministres prévu à l'article 135 du présent code.

Article 111 : La création de l'association foncière peut être autorisée par l'autorité administrative lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers (2/3) de la superficie des propriétés ou les deux tiers (2/3) des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement.

Article 113 : En cas d'annulation de l'acte autorisant la création de l'association foncière autorisée, l'autorité administrative peut, dans le cas où l'annulation n'aurait pas pour effet d'interdire la reconstitution de cette association, nommer un administrateur provisoire.

Dans le cas contraire, elle nomme un liquidateur dans les conditions prévues à l'article 120 du présent code pour l'exercice des missions définies à cet article.

Article 114 : Le propriétaire qui s'est prononcé expressément contre le projet de création d'une association foncière autorisée peut, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification de l'acte autorisant cette création, déclarer qu'il entend délaissier un ou plusieurs des immeubles lui appartenant et inclus dans le périmètre de l'association.

Ce délaissement ouvre droit, à la charge de l'association, à une indemnisation. À défaut d'accord entre le propriétaire et l'association, l'indemnité est fixée selon les règles de procédure des articles 73 et suivants du présent code.

A suivre...

Nécrologie



DEGBEHE Kokou Mawunya Michel
Ex Employé de la S3G
Endormi dans le Seigneur le 18 Mai 2018
dans sa 85ème Année

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Vendredi 22 juin 2018

20h-22h00 : veillée de prières et de chants au domicile du défunt

Samedi 23 juin 2018

09h00 : Messe d'enterrement et de sortie de deuil à la cathédrale saint Esprit de Kpalimé suivi de l'enterrement

Maison mortuaire : Maison DEGBEHE, derrière le CHR quartier Totsoanyi Kpalimé.

Centre d'Affaires

Un espace entièrement dédié à l'entreprise



Tél. : |+228| 22 53 62 02
www.boatago.com



BANK OF AFRICA
Groupe BMCE BANK



LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 800 FCFA~~ **2 700 FCFA**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

annonce



Bonne fête de
l'aïd el fitr

La Banque Autrement
www.coris-bank.com

